L'AVOCAT PRÉVENTIF

Mariés, pacsés ou concubins : 7 réflexes pour organiser la solidarité de votre famille

La solidarité ne s'improvise pas : elle se construit, clause par clause, avant que la vie ne l'impose.

Le meilleur moment pour parler d'argent dans un couple ? **Quand tout va bien.**

19 novembre, 10h51

À partir de cette heure, les femmes travaillent symboliquement « gratuitement » jusqu'à la fin de l'année.

21,8 %	3×	82 %	−38 %
de revenu salarial en moins que les hommes (secteur privé)	plus souvent à temps partiel : 26,6 % des femmes, 8,4 % des hommes	des parents de familles monoparentales sont des femmes	de pension de retraite de droit direct pour les femmes

Une partie de ces écarts naît **de choix faits à deux**. Le droit permet de les anticiper et de les partager.

Sources : Insee 2023-2025, Drees 2025, relayées par la DIPLP · date symbolique : *Les Glorieuses*

Votre statut change tout

Mariage la solidarité comme principe	PACS une solidarité limitée	Concubinage la liberté avant tout
✓ Contribution obligatoire aux dépenses du ménage	✓ Aide matérielle obligatoire	✗ Chacun paie ce qu'il a engagé
✓ Biens acquis ensemble = communs (régime légal)	~ Biens personnels, sauf option pour l'indivision	✗ Aucun bien commun
✓ Prestation compensatoire en cas de divorce	✗ Aucune compensation à la rupture	✗ Aucune compensation à la rupture
✓ Créances entre époux : délai suspendu	✓ Créances entre partenaires : délai suspendu	✗ Créances : 5 ans, même pendant la vie commune

✓ prévu par la loi · ~ selon votre choix · ✗ rien, sauf si vous l'organisez par contrat

Les 7 réflexes de l'avocat préventif

1 Choisir son statut en connaissant ses effets

Mariage, PACS ou union libre n'offrent pas la même protection.

> **La question à se poser :** si l'un de nous arrête de travailler pour les enfants, que se passe-t-il en cas de rupture ?

2 Un contrat de mariage sur mesure

Société d'acquêts pour le logement, apport d'un bien, protection de l'outil professionnel…

> **Vigilance :** prévoir le sort de chaque clause en cas de divorce et de décès.

3 Remplir (vraiment) sa convention de PACS

Clé de répartition des dépenses, compte dédié, choix séparation ou indivision.

> **À préciser :** ce versement est-il une participation… ou un prêt à rembourser ?

4 En concubinage, écrire ce que la loi ne prévoit pas

Une convention de concubinage organise dépenses, prêts et comptes annuels.

> **Réflexe :** faire reconnaître régulièrement par écrit les sommes dues.

5 Faire évoluer la solidarité avec la vie

Naissance, expatriation, reconversion, maladie : changer de régime matrimonial ou modifier son PACS, c'est possible.

> **Astuce :** prévoir une clause de révision périodique.

6 Donner une place au beau-parent

Le bon outil dépend de ce que vous recherchez :

Convention parentale	Délégation-partage	Adoption simple
faciliter le quotidien (école, trajets, urgences)	partager l'autorité parentale, sur décision du juge	créer un lien de filiation durable

du plus souple ——▶ au plus engageant

7 Désigner un tuteur pour ses enfants

Par testament ou devant notaire, le dernier parent vivant peut choisir qui s'occupera de ses enfants.

> **Pensez-y** tout particulièrement en famille monoparentale, et mettez ce choix à jour.

! **Concubins, attention :** la vie commune ne suspend pas la prescription. Une somme prêtée à l'autre doit en principe être réclamée dans les **5 ans**, même si vous vivez toujours ensemble (Cass. 1re civ., 10 sept. 2025).

Une heure de conseil aujourd'hui peut éviter des années de procédure demain.

Installation en couple, mariage, PACS, famille recomposée : faisons le point sur la solidarité de votre famille.

Prendre rendez-vous

SELARL LOZEN AVOCATS
Maître Anne-Caroline VIBOUREL, avocate associée
19 rue Marc-Antoine Petit · 69002 Lyon · 04 72 84 98 95 · lozenavocats.fr

Informations générales, ne constituant pas une consultation juridique. À jour au 20 novembre 2026.